



Modifications des Implementation Guidelines pour le cash management

**Informations sur les modifications prévues des Swiss Payment
Standards applicables à partir de novembre 2024**

Version 1.0, valable à partir du 4 septembre 2023

Historique des révisions

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Version	Date	Descriptions des modifications	Chapitre
1.0	04.09.2023	Nouveau document Partie I de la procédure de consultation sur les ajustements des paiements instantanés	tous

Tableau1: Historique des révisions

Remarques générales

Introduction

SIX Interbank Clearing («**SIC SA**») est active au sein de différents organes et commissions traitant des questions concernant la normalisation du trafic des paiements national et international. Elle contribue ainsi à ce que les établissements financiers suisses puissent mettre en place leurs produits et services en temps voulu sur des plateformes solides et mises en réseau conformément au marché. Ce qui permet de continuer à assurer le bon déroulement du trafic des paiements.

Pour l'échange de données entre le client et la banque sur la base des définitions de la norme ISO 20022 dans le secteur d'activité des paiements et de la gestion de la trésorerie, les Swiss Payment Standards («**SPS**») sont établis sous la direction de SIC SA et développés périodiquement. Le document actuellement en vigueur est disponible sur le site Internet suivant: www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization/standards/iso-20022.html.

Modifications prévues – Détails

Le présent document décrit les modifications prévues pour les Implementation Guidelines pour le cash management concernant les adaptations des paiements instantanés.

Modifications prévues – Procédure

En vue d'une vaste coordination et dans l'esprit d'une information préalable, SIC SA publie en temps utile les modifications prévues au niveau des SPS et invite les parties intéressées à donner leur avis au sujet de ces modifications prévues. Pour ce faire, un formulaire est disponible via le lien suivant: www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization/standards/iso-20022.html#scrollTo=consultations et, une fois complété, doit être envoyé à l'adresse suivante: consultations@paymentstandards.ch. La consultation aura lieu du 4 septembre au 6 octobre 2023.

Après la période de soumission des avis, les ajustements sont finalisés en tenant compte des observations reçues et d'autres développements importants (par exemple, de l'environnement SEPA ou concernant les messages SWIFT). La publication de la nouvelle version est prévue pour février 2024. Les adaptations issues de la procédure de consultation I ont un effet contraignant et peuvent ne plus être adaptées lors de la procédure de consultation II.

Droits d'auteur et décharge juridique

Le contenu du présent document est protégé par le droit d'auteur. SIC SA se réserve tous les droits y afférents, y compris en ce qui concerne la reproduction photomécanique, le stockage sur support électronique et la traduction en langues étrangères.

SIC SA décline toute responsabilité, qu'elle soit juridique ou autre, pour les erreurs et leurs conséquences.

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Pour des raisons de lisibilité, il a été renoncé à l'emploi de l'écriture inclusive. Toutes les désignations concernant des personnes sont en conséquence valables autant pour des femmes que pour des hommes.

Table des matières

Historique des révisions	2
Remarques générales	3
Table des matières	4
Index des tableaux	5
1 Généralités	6
2 Procédure de consultation I	7
2.1 Adaptations des Business Rules	7
2.2 Adaptations des Bank Transaction Codes (Annexe A)	8
2.3 Adaptations des «Related Dates»	9

Index des tableaux

Tableau 1:	Historique des révisions.....	2
Tableau 2:	Codes de transactions commerciales (Bank Transaction Codes)	8
Tableau 3:	Adaptations des «Related Dates»	9

1 Généralités

La procédure de consultation comporte deux volets:

- La **partie I** présentera les modifications en rapport avec l'introduction à venir des paiements instantanés. Sa publication est prévue pour début septembre, la date limite de soumission des avis est fixée au vendredi 6 octobre 2023.
- La **partie II** de la procédure de consultation présentera les autres modifications contenues dans les SPS 2024. Sa publication est prévue pour début novembre, la date limite de soumission des avis pour cette partie est fixée au vendredi 1er décembre 2023.

À l'issue des deux procédures de consultation, les réponses reçues seront dépouillées et les rapports sur les consultations seront établis et également publiés sur www.iso-payments.ch. Les résultats de la procédure de consultation seront publiés en décembre 2023 pour la partie I et en janvier 2024 pour la partie II.

Les versions finales des Guidelines suivantes seront publiées en février 2024:

- Implementation Guidelines suisses pour les virements,
- Implementation Guidelines suisses pour le Status Report,
- Implementation Guidelines suisses pour le cash management,
- Business Rules suisses.

2 Procédure de consultation I

Adaptations en rapport avec l'introduction à venir des paiements instantanés.

2.1 Adaptations des Business Rules

Avec l'adaptation des Business Rules (règles commerciales) due à l'extension des paiements instantanés, il est prévu de procéder aux ajouts suivants:

- Le camt.054 peut être utilisé pour l'affichage immédiat des débits et crédits d'un paiement instantané et, par exemple, en cas de paiements entrants avec une référence structurée pour un rapprochement automatique des crédateurs.
- Une écriture peut être notifiée individuellement dans un avis de débit ou de crédit et/ou dans le cadre d'une écriture collective dans deux camt.054 différents. Dans ce cas, un double contrôle peut être effectué à l'aide de l'«Account Servicer Reference» au niveau des données de transaction (niveau D).
- Lors de l'encaissement des paiements entrants selon la procédure standardisée, les établissements financiers peuvent proposer une offre combinée dans le cadre de leur offre client pour les paiements instantanés entrants. Il peut s'agir d'une notification immédiate (par exemple avec un avis de crédit camt.054) en cas de collecte/compactage simultané des reçus avec écriture périodique et ventilation correspondante dans un camt.053 ou dans un camt séparé.

2.2 Adaptations des Bank Transaction Codes (Annexe A)

L'utilisation des Bank Transaction Codes («**BTC**») pour les paiements instantanés a été étendue à l'aide des codes ISO supplémentaires ci-dessous.

Les combinaisons BTC suivantes au niveau C sont contraignantes pour les transactions associées de tous les établissements financiers.

Domaine	Famille	Sous-famille	Code du domaine	Code de la famille	Code de la sous-famille	Individualisation du marché suisse
Paiements	Virement émis en temps réel	Virement national	PMNT	IRCT	Selon transaction	Frais lié au paiement instantané au niveau national
Paiements	Virement reçu en temps réel	Virement national	PMNT	RRCT	Selon transaction	Crédit instantané au niveau national
Paiements	Virement émis en temps réel	Annulation en raison d'un retour de paiement	PMNT	IRCT	RRTN	Paiement instantané au niveau national Contre-passation d'un avoir (suite à un rappel)
Paiements	Virement de crédit reçu en temps réel	Annulation en raison d'un retour de paiement	PMNT	RRCT	RRTN	Paiement instantané au niveau national Contre-passation d'une charge (résultant d'un transfert ou d'un rappel inapproprié)

Tableau 2: Codes de transactions commerciales (Bank Transaction Codes)

2.3 Adaptations des «Related Dates»

Lors de l'extension des «Related Dates», les éléments «Type» et «Date/heure» seront désormais définis en option sous «Propriétaire». En cas de paiements instantanés, les champs peuvent être dotés d'un horodatage afin de signaler la confirmation d'exécution.

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été définis ou modifiés: *BkToCstmrStmt/Stmt/Ntry/NtryDtIs/TxDtIs/RltdDtIs/Prtry*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Type <Tp>	vide	Contient une «Confirmation d'exécution».
Date Heure <Dt><DtTm>	vide	Horodatage de l'entrée ou de la sortie

Tableau 3: Adaptations des «Related Dates»